

«Un véritable aveuglement bureaucratique»

La mesure proposée par la commission européenne (qui concernerait en France toutes les zones au dessus de la pointe du Raz dans le Finistère) s'appuie sur plusieurs avis scientifiques mettant en lumière la raréfaction de la ressource. Si les élus s'attaquent à la pêche de loisirs c'est parce qu'elle représente 30% des captures. La **FNPPSF** (fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France) n'a pas tardé à dénoncer cette idée signifiant «la mort de la pêche de loisirs». Même discours chez Alain Cadec, président de la commission pêche au Parlement européen qui évoque «un véritable aveuglement bureaucratique».